



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Présents ou représentés : Patrice PRIMAULT, Christine SALLANSONNET (procuration à Patrice PRIMAULT), Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY (procuration à Stéphanie BRUN), Patrick BARAT (procuration à Sylvain BLONDON), Favie LIZÉ, Alexandra ANTONIELLO, Stéphanie BRUN, Estelle BARAT, Guillaume CLERC, Christophe PAN, Lionel PRICAZ, Joachim LACROIX.

Absent excusé : Adrien BILLET.

Mme Alexandra ANTONIELLO est nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ***Délibérations*** :

* **n° 2021/04/01** : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 14 pour

*** n° 2021/04/02 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Vu les résultats 2020 de la Commune de CERCIER faisant apparaître un excédent au Budget Principal de l'exercice 2020 :

- De **358 540,90 €** en section d'investissement
- Et de **237 361,31 €** en section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **décide** d'affecter l'excédent global d'investissement comme suit, au compte :
. 001 – Résultat d'investissement reporté : **358 540,90 €**uros
- **décide** d'affecter l'excédent global de fonctionnement comme suit, aux comptes :
. 002 – Résultat de fonctionnement reporté : **237 361,31 €**uros

Vote : 14 pour

*** n° 2021/04/03 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes directes locales.

Il propose, pour 2021, les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti → 16.23 % (en 2020 : 4.20 % part communale et 12.03 % part départementale)
- Taxe sur le foncier non bâti → 25.35 % (en 2020 : 25.35 %)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **adopte** les taux d'imposition des deux taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

Vote : 14 pour

*** n° 2021/04/04 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021 présentés par les associations et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Organismes	Montant	Prévisions 2020
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	800,00	800,00
Allo Stop alcool	100,00	150,00
Coopérative scolaire de Cercier	2 000,00	1 500,00
SPA (Sté protectrice des animaux)	300,00	625,10
MFR Les Ebeaux	70,00	
Foot CERNEX	200,00	
TOTAL	3 470,00	3 075,10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations susnommées pour une somme totale de 3 470,00 € répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote : 14 pour

*** n° 2021/04/05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	777.566,31	777.566,31
Investissement	765.000,28	765.000,28
TOTAL	1.542.566,59	1.542.566,59

- précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

Vote : 14 pour

*** n° 2021/04/06 : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, que plusieurs travaux sont prévus au budget 2021 :

- Chemin d'accès au local technique pour 4 314 €HT
- Chemin du Lac pour 7 483 € HT
- Route communale du Pont Drillot pour 152 752 € HT
- Route communale de La Trossaz pour 7 698 € HT
- Aménagement de la traversée de Rassier – 1^{er} tranche pour 26 300 € HT

Le financement se fera par autofinancement et par l'octroi de subvention.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **émet** un avis favorable à la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 198 547 € HT euros ;

- **s'engage** à faire exécuter les travaux susmentionnés ;

- **sollicite** une subvention au titre du CDAS 2021 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)

Vote : 14 pour

• **Informations/questions diverses :**

○ **Chemin des Pratz à Sallenôves :**

Nous avons reçu un mail de la personne « référent sentier » de la Communauté de Communes Usses et Rhône, qui nous a rappelé que ce chemin fait partie de la boucle équestre Usses et Vuache. Il a constaté, comme nous, que les dégradations sont importantes et peuvent être dangereuses pour les attelages, les cavaliers et même les vététistes. Nous avons donc demandé un devis pour la remise en état de ce chemin, nous leur avons soumis ce devis et nous attendons leur retour quant à la prise en charge d'une partie du coût par la CCUR mais également par le Département.

○ **Remblai :**

Patrice PRIMAULT a été contacté, ce jour, par la gendarmerie, afin de savoir si nous avons eu un retour de la police de l'eau quant aux risques liés à la descente progressive du remblai (route de Choisy), vers le ruisseau en contrebas. La mairie n'ayant pas de réponse de la cellule environnement de la DDT, la gendarmerie s'occupe de les relancer.

○ **Changement du Velux :**

Le velux devrait arriver la semaine prochaine et être installé la semaine suivante. Sébastien HUMBERT contactera Lionel PRICAZ afin de faire les essais pour la mise en conformité du système de désenfumage.

○ **Scolaire - Périscolaire :**

Le matériel périscolaire est arrivé.

La directrice de l'école demande que les meubles de la garderie en place dans le couloir de l'école soient installés ailleurs. En effet, les effectifs pour l'an prochain s'élèvent déjà aujourd'hui à 68, l'espace commence à manquer dans l'école. Il est donc urgent de rechercher une solution pour ce matériel.

Le collège Louis Armand de Cruseilles sollicite les conseillers municipaux pour participer au jury de soutenance des rapports de stage des élèves de 3ème qui doit avoir lieu le 11 mai. Mme Estelle BARAT se propose pour participer.

○ **Petite enfance :**

Gaëlle LISCI a participé à la commission d'attribution des places en crèche. Il en ressort que la demande est beaucoup moins forte que les années précédentes.

○ **Comité des fêtes :**

Patrice PRIMAULT explique au conseil qu'il souhaiterait que le marché soit géré par un comité des fêtes qui serait composé de membres du conseil municipal et d'habitants de la commune. Il fait appel à la candidature des membres du conseil pour s'installer dans ce comité des fêtes.

○ **Salon du vin :**

Il se déroulera donc sur toute la journée du 8 mai et sera accompagné le matin d'un marché alimentaire.

Malgré les nouvelles mesures de confinement, l'organisation de ce salon est en cours.

○ **Commission écologie :**

Monsieur le Maire souhaiterait mettre en place cette commission courant mai ou juin.

○ **Café des Usses :**

Nous avons eu un appel du commissaire-priseur, en charge de la vente aux enchères du Café des Usses. Celui-ci nous a indiqué que la vente aura lieu le 21 avril après-midi et qu'elle devrait se tenir en distanciel. Il nous informe également que les achats se feront uniquement par CB. La commune ne disposant pas de CB, nous cherchons des solutions ...

○ *Usses et Merveilles :*

Nicolas-Jean PRICAZ et G erald GRAUER ont pr esent     Patrice PRIMAUT leur association « USSES ET MERVEILLES ». Association qui a pour but de faire d ecouvrir les richesses de la vall ee des Usses, les richesses environnementales, patrimoniales mais aussi les productions locales.

L'une de leurs premi eres actions est « Nettoyer les Usses ». Ils ont sollicit   un contact avec le SMECRU (Syndicat de Rivi eres des Usses).

○ *Urbanisme :*

PC d epos   :

- Le 12 mars, Lieu-dit DORET – Cr eation de 12 logements sur 3 ilots
- Le 27 mars, Lieu-dit RASSIER – R enovation d'un logement et transformation d'un atelier en logement (cr eation d'un seul logement sur le b atiment)

PC refus   :

- Le 11 mars, Lieu-dit DORET – Cr eation d'une maison individuelle **sur une zone agricole**

DP d epos  e :

- Le 8 mars, Lieu-dit COLOGNY - R enovation de la toiture et changement des fen etres.
- Le 3 avril, Chemin de Menoux – Installation d'une petite piscine de 10m²

DP refus  e :

- Le 2 mars, Lieu-dit COLOGNY – Agrandissement d'un garage, Modification d'une ouverture et Cr eation d'une toiture terrasse **sup erieure   25% de la surface du b atiment.**

○ *Travaux ENEDIS R eservoir de Chez Caillet :*

Les travaux vont enfin avoir lieu. Les c ables vont  tre d eplac es et le trou rebouch  .

Le fourreau concernant l' clairage public va  tre coup   (pas de n ecessit e d' clairage au niveau du r eservoir) mais restera   disposition pour un  ventuel  clairage dans le lotissement « Chemin de Chez Caillet »

○ *Diagnostic de l' clairage Public :*

Le diagnostic a eu lieu et montre de nombreux points d efectueux. La r enovation se fera par le remplacement des points dangereux. L'objectif pour les prochaines ann ees est   la baisse de la consommation d' nergie (but : 60 % d' conomie d' nergie) et   la baisse des nuisances environnementales. Il faut donc comprendre que certains points lumineux sont amen es   dispara tre, que l'intensit e de l' clairage sera att enu e (remplacement des lumi eres blanches par des lumi eres jaunes) et que l'extinction de l' clairage en pleine nuit sera la r egle.

Sylvain BLONDON fait part de la pr esentation de M. Thierry VANDENHESTE, habitant de Cercier, de ses connaissances sur l' clairage public. Il en a retenu un expos e tr es int eressant

et qui s'est avéré être très proche du point de vue du SYANE. M. VANDENHESTE se tient d'ailleurs à disposition du conseil municipal pour présenter ses recherches.

○ ***Chemin de Menoux :***

Un habitant du Chemin de Menoux a installé un drain afin de canaliser les écoulements émanant du terrain en amont de son habitation. Cependant ce drain débouche directement sur le chemin de Menoux, ce qui inonde la voirie et même le voisinage lorsqu'il pleut. Il conviendrait que son drain soit prolongé jusqu'à son collecteur d'eau pluviale.

Ce même riverain aurait installé un poulailler de plus de 20 m² en limite du chemin de Menoux et sans autorisation. Nous lui adressons une demande de régularisation. De plus, la structure de ce poulailler est dangereuse. Il est composé de tôles en ferraille dont l'une s'est envolée lors de l'épisode venteux du week-end dernier. Il a été aussi remarqué que les animaux pouvaient sortir de l'enclos alors que la commune se trouve dans le périmètre des renforcements des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire. Les voisins se sont également plaints du bruit des coqs.

Pour en finir, avec le Chemin de Menoux, Gaëlle LISCI a reçu une plainte de riverain concernant des chiens qui errent sur la voie publique, entrent sur les propriétés voisines et courent après les chats.

Séance levée à 21h30

